

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Étaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Elisabeth De Lavergne, Kaouthar Benameur, Rémi Darmon, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Eric Lucas, Pierrick Courilleau

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Bénichou	Pouvoir à Didier Missenard
Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
Albert Da Silva	Pouvoir à Véronique France-Tarif
Caroline Danhiez-Caillet	Pouvoir à Louis Leroy
Pierrick Courilleau (jusqu'à 20h44)	Pouvoir à Eric Lucas

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 31

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Patrick Villette est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-92 – INTERCOMMUNALITE – TRANSFERT DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE-CREMATORIUM DES ULIS (SICOMU)

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-19,

Considérant le souhait d'offrir un service funéraire de qualité aux familles et de maîtriser les coûts des opérations funéraires pour les familles lors du décès de leurs proches,

Considérant l'intérêt de confier la compétence du service extérieur des pompes funèbres au SICOMU,

Vu la commission des finances, du développement économique et des affaires générales en date du vendredi 17 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de transférer la compétence du service extérieur des pompes funèbres au SICOMU (Syndicat Intercommunal du Cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis) dont la Ville est adhérente.
- **Précise** que l'exercice de cette compétence prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **Précise** que le SICOMU (Syndicat Intercommunal du Cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis) entérinera la prise de compétence du service extérieur des pompes funèbres au comité syndical du mois de décembre 2023 pour les trois (3) villes adhérentes (Les Ulis, Orsay et Palaiseau).

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

23 NOV. 2023
23 NOV. 2023

David ROS
Sénateur-Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

